



No de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE À HUIS CLOS, PAR VIDÉOCONFÉRENCE,  
14 DÉCEMBRE 2020, À 19 H 55, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME PARISE CORMIER,  
MAIRESSE.**

Sont présents : Mesdames Louise Thouin, Mélanie Royer-Couture, Parise Cormier et Suzanne Demers et messieurs Denis Roy, Magella Tremblay et Réjean Morency.

Invité : Monsieur François Drouin, directeur général.

Secrétaire d'assemblée : Monsieur Martin Leith, secrétaire-trésorier.

Ouverture de la séance	Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.
Rés. #20-379 Séance à huis clos	Il est proposé par madame Mélanie Royer-Couture et unanimement résolu; Que les conseillers municipaux acceptent que la présente séance soit tenue à huis clos, par vidéoconférence.
Rés. #20-380 Avis de convocation	Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu; Que les conseillers municipaux acceptent l'avis de convocation avec l'ajout des points 4.2. Station de pompage - Legs des Pionniers et 6. Motion de félicitations.
Rés. #20-381 Acquisition d'une génératrice	Attendu que l'eau potable est une richesse importante pour la municipalité; Attendu que pour se prémunir contre toute coupure de courant électrique de courte ou de longue durée, la Municipalité doit acquérir une génératrice; <u>En conséquence</u> :
Rés. #20-382 Station de pompage - Legs des Pionniers	Il est proposé par madame Suzanne Demers et unanimement résolu; Que le conseil municipal acquière auprès de Génératrices Beaumont Inc. une génératrice de marque Kohler tel qu'indiqué dans la soumission #1702 datée du 10 décembre 2020 au montant de 38 344,16 \$ taxes incluses. Le paiement est fait à partir du fonds d'administration. Attendu qu'une convention et promesse de vente a été signée le 8 octobre 2020, entre promoteur Lancar Immobilier inc. et la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges concernant les services publics dans le legs des Pionniers; Attendu que l'entente prévoit que le promoteur prolonge à ses frais les infrastructures de la rue Poulin (lot 6 259 361); Attendu que les plans prévoient le raccordement de l'égout domestique sur la conduite longeant le boulevard les Neiges; Attendu que le raccordement projeté n'est pas possible; Attendu qu'une station de pompage est requise;



No de résolution  
ou annotation

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Denis Roy et unanimement résolu;

Que la Municipalité accepte de modifier l'article 3.3 de la Convention et promesse de vente, signée le 8 octobre 2020, comme suit :

3.3 Faire, à ses frais, les infrastructures du prolongement de la rue Poulin, conformément :

- aux plans préparés et datés du 1<sup>er</sup> septembre 2020 par la firme Norda Stelo inc. (projet # 117754.001, Legs des Pionniers - prolongement de la rue Poulin, Feuilles C0 à C3);
  - au plan préparé et daté du 16 novembre 2020 par la firme Norda Stelo inc. (projet # 117754, Legs des Pionniers - prolongement de la rue Poulin, Feuilles C4 de 4);
- et les rendre conformes aux règlements de la MUNICIPALITÉ, le tout sous la surveillance des consultants.

Rés. #20-383  
Permis PIIA

Attendu que des demandes de permis ont été déposées pour des projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

Attendu que des plans ont été déposés;

Attendu qu'une liste de matériaux et couleurs a été déposée;

Attendu que les demandes respectent les dispositions du règlement de zonage #15-674;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 8 décembre 2020, une recommandation favorable à cette demande de permis;

En conséquence :

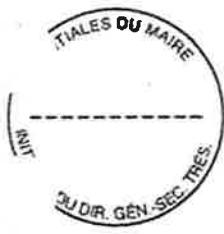
Il est proposé par madame Mélanie Royer-Couture et unanimement résolu;

Que les conseillers municipaux accordent un permis de construction pour le projet suivant :

Adresse	Type de demande	Recommandations CCU
8, rue de Chamonix	Rénovation résidence unifamiliale isolée	#20-181

Motion de félicitations

Que le conseil municipal se joint à toute la population pour féliciter monsieur Dany Drouin pour lui souhaiter à lui et toute son équipe un grand succès avec l'ouverture du nouveau marché d'alimentation au centre du village.



No de résolution  
ou annotation

Fin de la  
séance

Levée de la séance à 20 heures 00.

Parise Cormier, mairesse

Martin Leith, secrétaire-trésorier